

# Charte d'Engagement 2018-2019

## Collectif IA pour la Wallonie : reseauia.be

des membres du Collectif IA pour la Wallonie

adoptée le 14 septembre 2018

### Préambule

*Les membres du réseau IA,*

*Reconnaissant l'importance de l'Intelligence Artificielle (IA) pour le développement économique et la prospérité de la Wallonie*

*"Conscient des obstacles et de l'importance de créer des synergies dans l'écosystème wallon"*

*Souhaitant se rassembler pour créer un espace où ses membres puissent collaborer, débattre et communiquer ensemble afin d'agir comme un **accélérateur économique pour le développement de l'Intelligence artificielle en Wallonie***

*Mettant l'accent sur le fonctionnement décentralisé du Réseau de façon à ce que ces membres soient le moteur qui le fasse vivre*

*Souhaitant également défendre le sérieux et le professionnalisme de ses membres afin de leur offrir une protection adéquate dans le but de créer la confiance nécessaire à l'ouverture et au partage de connaissances sur les évolutions de l'Intelligence Artificielle*

*Affirmant que la confidentialité et le respect des autres membres sont des valeurs fondamentales du Réseau*

*Conscient qu'une approche inter-sectorielle est nécessaire afin de prendre en compte des considérations aussi bien techniques, business, académiques, juridiques, qu'éthiques*

*Encourageant pour cette raison la participation de membres de profils et d'expertises variés*

*Demandant cependant que chaque membre déclare la nature de ses liens avec l'Intelligence Artificielle et le tissu économique*

*Encourageant également la coopération et le dialogue ouvert entre ses membres, ainsi que l'apprentissage mutuel*

*Espérant que la bonne entente règne, que les éventuelles frictions soient manifestées sans délai et que, le cas échéant, les conflits soient résolus de bonne foi*

*S'engagent solennellement à respecter la présente Charte d'Engagement de l'année 2018-2019.*

## **1. La mission du Réseau IA**

1.1 Partant du principe qu'ensemble ses membres seront plus à même de créer des synergies qui bénéficieront à tous, le Réseau IA se donne pour mission principale de **préparer et d'accompagner les acteurs privés ou publics wallons à bénéficier des avancées de l'Intelligence Artificielle dans leur écosystème.**

1.2 Cette mission concerne la mise en œuvre d'actions pour augmenter la visibilité de l'IA et de clarifier son utilité et ses opportunités.

1.3 Contribuer à l'identification des axes d'amélioration de la **formation** sur l'Intelligence Artificielle et son exploitation dans le business.

## **2. Les valeurs**

2.1 Le Réseau IA a pour valeurs :

- La confidentialité ;
- L'engagement, le dialogue et la collaboration ;
- La bienveillance, la confiance et le respect ;
- La valorisation des expériences et le partage de celles-ci.

## **3. Les membres**

3.1 Toute personne ayant un intérêt pour le développement de l'Intelligence Artificielle en Wallonie est invitée à postuler pour rejoindre le Réseau.

3.2 Une personne peut être envoyée comme représentant de la part d'une entreprise ou d'une organisation. Cependant, seules les personnes physiques sont habilitées à devenir membre du Réseau.

3.3 L'initiative du Réseau émane des entreprises et est tournée vers celles-ci. Les membres peuvent s'ils le souhaitent devenir le relais des entreprises et organisations pour lesquels ils ont déclaré un lien.

## **4. Conditions d'adhésion au Réseau**

4.1 Une personne peut devenir membre du Réseau à conditions qu'elle :

- Adhère aux valeurs mentionnées dans la présente Charte ;
- Signe une convention de confidentialité – celle-ci se termine à l'issue d'une période de 5 ans prenant cours à la fin de l'appartenance de la personne au Réseau en tant que membre ;
- Déclare la nature de ses liens avec l'Intelligence Artificielle – ceux-ci seront conservés dans un fichier interne.

4.2 La candidature d'un nouveau membre sera présentée au Groupe. Selon un processus décisionnel démocratique, le Groupe se réserve la possibilité de refuser l'accès à un candidat au regard de ses besoins et de ses valeurs.

4.3 Chaque année en septembre, les membres sont invités à réaffirmer leur engagement envers le Groupe.

4.4. L'Agence du Numérique soutient l'initiative du Groupe et dans ce cadre, publie la liste des membres du Groupe sur la plateforme Digital Wallonia.

## **5. Sortie du Groupe**

5.1 Chaque membre est libre de quitter le groupe à tout moment.

5.2 Un membre qui enfreindrait la présente charte et ses valeurs fondamentales est susceptible d'être écarté du Groupe.

## **6. Fonctionnement du Groupe**

6.1 Les membres du Groupe s'organisent de manière organique de façon à conditionner un environnement propice au respect des idées nouvelles et des prospects d'autrui.

6.2 La confidentialité dans toutes les réunions est une condition primordiale pour permettre aux membres du Groupe de s'exprimer librement et de mettre en avant de nouvelles idées sans se sentir menacé.

6.3 Le Groupe encourage le dialogue ouvert et insiste pour que les éventuelles frictions soient manifestées sans délai (individuellement ou au sein du groupe, selon le moyen le plus approprié) pour qu'elles puissent être résolues le plus tôt possible. Si un conflit persiste, les membres du Groupe mettront tout en œuvre pour que celui-ci puisse être résolu promptement.

6.4 Chaque membre peut proposer d'inviter une personne extérieure au Groupe afin de faire profiter à ses membres d'une expertise externe. Celle-ci sera invitée à signer un accord de confidentialité particulier.

## **7. La protection des données personnelles**

7.1 Les données personnelles des membres sont traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi belge en vigueur.

7.2 Une Charte de respect de la vie privée est établie séparément pour recueillir le consentement des membres et pour les informer de leurs droits.

Nom du membre	Liens	Signature